# République du Tchad
## Ministère de l'environnement et de l'eau
### Direction des Pêches et de l'Aquaculture
Étude du sous-secteur de la pêche et de la pisciculture

**Schéma directeur du sous-secteur**

**Rapport final**

**LI 0010A** Septembre 2002

**CIMA INTERNATIONAL/ SOGEC**

# Table des matières

Introduction

1 Procédures de finalisation du rapport de Schéma directeur ..... 2

2 Problématique ..... 2

3 Constat global de la situation de la pêche au Tchad ..... 3

4 La filière pêche dans l'économie nationale ..... 4

5 Le fonctionnement du sous-secteur de la pêche ..... 6

5.1 Milieux et ressources ..... 6
5.2 Organisation de la pêche ..... 8
5.2.1 Les pratiques de la pêche ..... 8
5.2.2 La gestion des pêches ..... 9
5.3 Valorisation des produits ..... 11
5.3.1 La transformation ..... 11
5.3.2 La commercialisation ..... 13
5.4 La Législation et le droit des pêches ..... 15
5.5 Les aspects environnementaux ..... 17
5.6 Les aspects sociologiques ..... 20
5.7 Les aspects genre et développement ..... 21

6 Situation de l'Aquaculture ..... 25

7 Évolution de la demande en poisson ..... 27

8 Évolution de l'offre ..... 28

9 La Politique du sous-secteur de la Pêche et de l'aquaculture au Tchad ..... 30

10 Options fondamentales envisagées pour le développement du sous-secteur ..... 34

10.1 Option écologiquement correcte ..... 34
10.2 Option socialement juste ..... 35
10.3 Option économiquement viable ..... 35

11 Axes stratégiques de la politique de la pêche et de l'aquaculture ..... 36

11.1 Axe stratégique I: Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ..... 36
11.2 Axe stratégique II: Augmentation de la production des pêcheries et de l'aquaculture ..... 37
11.3 Axe stratégique III: Préservation des écosystèmes halieutiques et aménagement en partenariat et cogestion des pêcheries ..... 37
11.4 Axe stratégique IV: Renforcement des capacités d'intervention des institutions d'appui et de suivi de la pêche et de la pisciculture ..... 40
11.5 Axe stratégique V: Stratégies d'accompagnement. ..... 41

12 Les partenaires potentiel, les missions souhaitées et les mécanismes de financement de la politique préconisée....42

12.1 Les fonctionnalités....42
12.2 Les mécanismes institutionnels....42
12.3 Les partenaires....43
12.3.1 Les pêcheurs....43
12.3.2 Les collectivités territoriales décentralisées....43
12.3.3 Les services de l'administration en charge des pêches....43
12.3.4 La recherche....44
12.3.5 Les projets de développement....44
12.4 Les mécanismes de financement de la politique et les mesures d'accompagnement....45

13 Recommandations pour une meilleure gestion de la ressource et des milieux hydrobiologiques....46

14 Recommandations pour l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits 47

15 Recommandations pour le développement de la l'aquaculture....48

16 Recommandations pour le respect de l'environnement....50

17 Recommandations pour les améliorations institutionnelles....52

18 Recommandations pour les améliorations législatives et réglementaires....52

19 Recommandations pour le développement social....53

20 Recommandations pour l'amélioration des aspects genre et développement....54

21 Plan d'action....54

21.1 Plan d'action à court terme....55
21.2 Plan d'action à moyen terme....56

Annexe 1 Projet prioritaire
Annexe 2 Proposition de termes de référence
Annexe 3 Termes de référence du schéma directeur de développement de la pêche et de la pisciculture



## Introduction

La réalisation de l'étude de développement du sous-secteur de la pêche et de la pisciculture répond à un besoin exprimé par l'ensemble des intervenants du milieu et a pour but entre autres de réunir les informations nécessaires à une évaluation de la situation du sous-secteur et de proposer l'application de mesures favorables au développement durable des activités de la pêche et de l'aquaculture au Tchad.

La pêche représente une activité économique importante pour la richesse du pays puisqu'elle se classe au troisième ou quatrième rang dans l'économie du Tchad. La pêche est d'une importance capitale dans la lutte contre la malnutrition car elle apporte des protéines de qualité dans l'alimentation des populations.

Bien que disposant de solides atouts, le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture souffre cependant de plusieurs lacunes qui handicapent ses possibilités de développement.

Le potentiel halieutique du territoire tchadien est énorme et son exploitation est majoritairement assurée par le secteur privé lequel comprend de nombreuses communautés de pêcheurs, de transformatrices et d'un grand nombre de transporteurs et de commerçants dont 20 000 personnes pour la seule filière de commercialisation.

Ces solides atouts représentent des chances indubitables pour une réelle envolée du sous secteur de la pêche, ce qui justifie l'importance de protéger les acquis et améliorer sensiblement les conditions de vie des plus démunis sans bouleverser le système existant.

## Remerciements

Le Gouvernement tchadien ainsi que les administrations concernées tiennent à exprimer leurs remerciements les plus vifs à la **Banque Africaine de Développement** dont le financement de l'ordre de 737 170 UC, a rendu possible la réalisation de cette étude qui conduira à la mise en œuvre de mesures concrètes bénéficiant au sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture. Cette aide permettra au Tchad de mettre en valeur tout le potentiel aquacole dont il dispose, de renforcer sa sécurité alimentaire et de consolider sa lutte contre la pauvreté.



## 1 *Procédures de finalisation du rapport de Schéma directeur*

Tel que prévu dans les termes de l'offre technique, le rapport provisoire de Schéma directeur a fait l'objet d'une analyse en interaction avec les intervenants du milieu. C'est à cet effet qu'un séminaire national de validation s'est tenu les 11 et 12 juin 2002 à Ndjaména.

## 2 *Problématique*

La réalisation de l'étude de développement du sous-secteur de la pêche et de la pisciculture répond à un besoin exprimé par l'ensemble des intervenants du milieu.

Le but de cette étude est de rassembler les informations nécessaires à une évaluation de la situation du sous-secteur et de proposer l'application de mesures favorables au développement durable des activités.

Les activités du sous-secteur comprennent la capture des poissons, la transformation de la production et sa commercialisation mais également l'ensemble des activités qui y sont reliées comme le fonctionnement des institutions responsables ou le fonctionnement des organismes de coopération impliqués dans le secteur.

La pêche représente une activité économique importante pour la richesse du Tchad puisqu'elle se classe au troisième ou quatrième rang dans l'économie nationale. La pêche est d'une importance capitale dans la lutte contre la malnutrition car elle apporte des protéines de qualité dans l'alimentation des populations. Ce secteur aide également à la lutte contre la pauvreté en générant des revenus pour un grand nombre de personnes impliquées dans l'ensemble des activités.

Bien que disposant de solides atouts, le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture souffre cependant de plusieurs lacunes qui handicapent ses possibilités de développement.

L'objectif du schéma directeur est de permettre l'application de mesures qui entraîneront une amélioration sensible de la situation dans l'ensemble du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture.



## 3 *Constat global de la situation de la pêche au Tchad*

La pêche au Tchad est un secteur déjà efficace et générateur de revenus importants.

Le potentiel halieutique du territoire tchadien est évalué entre 144 000 et 288 000 tonnes par année, suivant la pluviosité.

Le secteur privé est le véritable maître d'œuvre des activités de la pêche au Tchad. Ce secteur privé est composé de nombreuses communautés de pêcheurs, de transformatrices et d'un grand nombre de transporteurs et de commerçants. Ainsi, plus de 20 000 personnes sont impliquées dans la commercialisation seulement.

Ces très bons atouts représentent des chances indubitables pour une réelle envolée du sous secteur de la pêche.

Il est important de protéger les acquis et d'essayer d'améliorer sensiblement les conditions de vie des plus démunis sans bouleverser le système existant.

Des freins majeurs entravent le fonctionnement des pêches, comme l'état du réseau routier, les pressions fiscales légales ou non, le manque d'encadrement technique par les structures administratives, l'état de pauvreté des populations rurales, la rareté relative des intrants ainsi que la difficulté d'accès à un crédit abordable.

Le manque de moyens financiers et humains qui handicape le travail de la Direction des Pêches et de l'Aquaculture, est également un frein important au développement du sous-secteur.

Des opportunités intéressantes s'offrent pour envisager le développement de l'aquaculture, mais demanderont la volonté claire des bailleurs de fonds de favoriser cette production. La mise en valeur du potentiel aquacole des mares, marigots et bras de fleuve, grâce à une technique de production semi-intensive, peut permettre un développement important et durable d'une pisciculture particulièrement bien adaptée aux conditions tchadiennes.



## *4 La filière pêche dans l'économie nationale*

**Atouts**

Les activités de pêche, de transformation, transport, distribution, commercialisation des produits de la pêche contribuent fortement à la consommation des Tchadiens ainsi qu'à la balance des paiements du Tchad.

La pêche contribuerait à 4,5% du PIB, soit 46,4 milliards de fcfa sur le 1.031,7 milliards de PIB évalué pour l'année 2000.

La FAO (Tchad-Profil de la pêche par pays, 1998) estime à 6,5 kg la consommation individuelle annuelle pour une population tchadienne de 6,5 millions (chiffres de 1996). Le tonnage commercialisé, sur le marché intérieur, plus la part d'autoconsommation des pêcheurs, pourrait être évalué à 42.000 tonnes par an soit environ 12,6 milliards de Fcfa d'entrée d'argent pour les pêcheurs, basé sur un prix de 300 Fcfa le kilogramme payé aux pêcheurs.

L'étude a estimé le nombre de pêcheurs à 171.000 toutes catégories confondues dont 17.000 pêcheurs professionnels et 154.000 agro-pêcheurs.

La volonté politique du Gouvernement tchadien de relancer le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture, devrait permettre au secteur de franchir certains obstacles administratifs afin que ces activités occupent la place qui leur revient dans l'économie nationale.

L'appui significatif de l'assistance extérieure, comme le prouve le financement par la BAD de l'étude en cours, et celui de la FAO pour le Programme des Moyens d'Existence Durable dans la Pêche (PMEDP) est un facteur extrêmement positif pour le développement du sous-secteur.

La mise en exploitation des champs pétrolifères devrait avoir un effet positif considérable et sur les finances publiques et sur la balance des paiements du Tchad. Les études de retombées économiques de l'exploitation pétrolière, démontrent que le budget de l'état tchadien devrait bénéficier d'une augmentation annuelle de 45% à 50% par rapport au niveau actuel des recettes publiques.



Ces nouveaux revenus devraient permettre au Gouvernement du Tchad d'appuyer le développement du sous-secteur, d'autant plus qu'il s'est doté d'une loi l'engageant à utiliser 80% des revenus qu'il retirera de l'exploitation du pétrole à des programmes sociaux incluant l'éducation, la santé, les services sociaux et le développement rural, ainsi qu`à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources en eau.

## Contraintes

Le potentiel économique du secteur des pêches est sous-estimé par la classe politique. Depuis l'indépendance, les services en charge du suivi et de la gestion des pêches ont été ballottés d'un ministère à l'autre, alors que l'importance économique de ce secteur mériterait un ministère à part entière et une politique volontariste à l'égal de celles mises en place pour le secteur agricole. Le potentiel halieutique pourrait être qualifié, à l'instar du pétrole qui est l'or noir, comme étant l'or aquatique ou l'or bleu du Tchad.

Le système bancaire est pratiquement fermé aux intervenants du secteur des pêches, à l'exception d'un nombre limité de groupements. La conséquence pour les pêcheurs, est qu'ils doivent financer, aux conditions exigeantes du secteur informel, l'achat d'engins de pêche, qu'ils choisissent souvent illégaux parce qu'ils génèrent plus rapidement les revenus nécessaires au remboursement des emprunts.

La pauvreté incite donc les pêcheurs à employer des engins de pêche illégaux qui leur permettent des revenus plus grands, mais dont l'utilisation contribue à une surexploitation des ressources halieutiques.

Certains programmes de micro-crédit ont pu inclure les pêcheurs sans toutefois s'adapter à leurs besoins spécifiques.

Le lac Tchad, les vallées du Logone et du Chari sont des espaces ouverts facilitant l'entrée en zone tchadienne de pêcheurs professionnels en provenance des pays voisins et au-delà. Ces pêcheurs adoptent la stratégie du profit le plus rapide sans se préoccuper de la notion de développement durable.

Une certaine fraude sévit au sein des différents services administratifs en charge de la perception des taxes relatives à la circulation et au commerce des produits de la pêche. Les augmentations du montant des taxes sont également déplorées de même que les prélèvements arbitraires des redevances.

# *5 Le fonctionnement du sous-secteur de la pêche*

## 5.1 Milieux et ressources

**Atouts**

La superficie en eau disponible et potentiellement productrice de ressource halieutique est considérable, particulièrement lors des périodes de pluviosité normale. Le Tchad abrite sur son territoire la plus grande partie d'un système naturel exceptionnel en Afrique sahélo-soudanienne : le Lac Tchad et le bassin tchadien (complexe fluvio-lacustre et plaines d'inondation). En période de forte pluviosité, la superficie des systèmes de productions halieutiques tchadiens couvrent une superficie évaluée à environ 93 000 kilomètres carrés, contre environ 46 000 kilomètres carrés en période de faible pluviosité. En conditions idéales, la récolte potentielle pourrait varier de 144 000 à plus de 288 000 tonnes par an.

Les espèces de poisson sont nombreuses et diversifiées. Elles présentent généralement une résilience forte à très forte ainsi que des taux de croissance extrêmement intéressants.

L'étendue importante du complexe fluvio-lacustre tchadien fait qu'une grande partie des plaines inondées est encore difficile d'accès et constitue des zones de reproduction et de croissance naturelles à l'abri de la pression de pêche. La baisse du niveau de l'eau du Lac Tchad doit être prise au sérieux. Cependant, la situation tend à se régulariser depuis quelques années.

Il est utile de se remémorer qu'à trois occasions au cours de vingtième siècle le Tchad a connu des baisses de niveau significatives et que les niveaux des eaux se sont rétablis.



## Contraintes

Les études du complexe fluvio-lacustre tchadien ont été totalement abandonnées suite aux événements récents qui ont marqué l'histoire du Tchad.

Le suivi statistique des pêches a également été arrêté. Il n'existe pas de statistiques récentes et fiables permettant d'évaluer l'état et l'évolution des stocks.

Les plaines d'inondation sont utilisées à plusieurs fins et la multiplication des utilisateurs entraîne l'émergence de conflits.

La baisse des stocks de certaines espèces ichtyologiques, voire la raréfaction ou la disparition de certaines autres espèces, sont autant d'indicateurs d'une certaine vulnérabilité aux facteurs hydrobiologiques et à la pression de pêche.

L'impact du développement de l'agriculture irriguée sur la pêche et les activités qui en découlent, ne sont pas réellement pris en compte dans les décisions d'entreprendre des projets de développement hydro-agricole.

Les épisodes de sécheresse incontrôlables affectent périodiquement les ressources halieutiques.



## 5.2 Organisation de la pêche

### 5.2.1 Les pratiques de la pêche

**Atouts**

Les pêcheurs opérant sur le territoire tchadien possèdent en général, un bon niveau technique Ils savent très bien maximiser l'utilisation des engins à leur disposition et démontrent de bonnes capacités d'adaptation à de nouveaux sites de pêche et à de nouveaux engins de pêche.

Les pêcheurs tchadiens, particulièrement ceux autochtones des régions où ils opèrent, possèdent une connaissance empirique du poisson, des biotopes et du fonctionnement général de l'écosystème qu'ils exploitent.

**Contraintes**

Les pêcheurs opérant sur le territoire tchadien utilisent largement des nappes de filets à mailles prohibées, souvent commercialisées à partir du Nigeria, pour augmenter leur rendement de pêche face à une concurrence parfois vive, et ce, au détriment de l'avenir de la ressource. Cet état de fait est encouragé par un vide juridique concernant l'importation de filets à mailles prohibées et par des impossibilités d'application des lois.

Les effets nuisibles de l'utilisation généralisée de la senne de plage sont clairement mis en évidence dans les résultats du rapport de bilan diagnostic. L'utilisation systématique de cet engin de pêche, quand il a des mailles non réglementaires, entraîne entre autres, la capture d'individus immatures de *clarias g*., *labeo s*. et *labeo c*., *lates n*., *alestes b*. et enfin *brycinus n*.

Le pouvoir administratif et ses représentants en charge du suivi et du contrôle des pêches, ne disposent pas des moyens de travail nécessaires et suffisants pour accomplir une mission qui n'est pas totalement actualisée. Par ailleurs, des comportements répréhensibles, séquelles des années troubles qu'a vécues le Tchad, seraient encore constatés chez certains agents de terrain appartenant à différentes administrations et nuisent fortement à la perception du pouvoir administratif et de ses représentants par les acteurs de la filière halieutique.



### 5.2.2 La gestion des pêches

**Atouts**

Il est apparu clairement une volonté régionale d'optimiser les rendements de pêche en protégeant les ressources halieutiques et les habitats. Cependant, cette volonté, est surtout, sinon, uniquement, démontrée par les populations de pêcheurs tchadiennes.

Il existe, aussi bien au niveau gouvernemental donc central qu'au niveau régional, parmi les populations de pêcheurs et les autres acteurs du sous-secteur, une volonté d'améliorer l'industrie de la pêche.

Les regroupements de pêcheurs, de transformatrices et des autres acteurs du sous-secteur, s'impliquent dans les initiatives locales de gestion intégrée des ressources et d'amélioration des activités de la filière toute entière.

L'existence de regroupements locaux et régionaux, qui réunissent les intervenants et les autorités traditionnelles est un signe fort encourageant qui fait espérer un développement du sous-secteur.

La Direction des Pêches et de l'Aquaculture couvre l'ensemble des zones à vocation de pêche grâce à la présence de ses représentants dans toutes ces régions.

On assiste à l'émergence d'une nouvelle génération d'agents et de personnel administratifs conscients du rôle de responsabilisation qu'ils ont à jouer dans l'encadrement des acteurs de la pêche sur le territoire tchadien.

L'ONG Aprodépit et la coopération allemande GTZ, ont mis en œuvre des Projets de Conservation et de Gestion des ressources naturelles couvrant entre autres les lacs Léré dans le Mayo-Dalla et Fianga dans la Kabbia qui sont prometteurs. Les structures principales d'application des mesures préconisées dans ces projets sont les ILOD, Instance Locale d'Orientation et de Décision. L'efficacité des opérations, permet d'envisager de multiplier cette approche. Aprodépit s'appuie aussi sur le travail d'Animateurs Informateurs Stimulateurs (AIS) pour sensibiliser les groupements et autorités coutumières aux notions de développement durable.



## Contraintes

Le budget très restreint de la Direction des Pêches et de l'Aquaculture représente un handicap majeur qui empêche d'envisager la mise en place d'une gestion rationnelle des pêches. Cet «abandon» financier du sous-secteur entraîne une paralysie partielle de cette structure gouvernementale, malgré une bonne volonté et des connaissances techniques évidentes des responsables. Cependant, l'expertise nationale et régionale reste trop réduite en matière d'analyse et de gestion de l'exploitation de la ressource halieutique, bien que les responsables actuels de la Direction des Pêches et de l'Aquaculture possèdent une formation académique de haut niveau.

Les communications sont restreintes et difficiles entre les différents responsables de la gestion des pêches. Les déplacements sont aléatoires. Ces contraintes limitent les possibilités de coordonner des mesures de gestion au plan national.

Les agents locaux ont peu de moyens de déplacement, aussi bien sur terre que sur l'eau et ont beaucoup de difficultés à effectuer leurs tâches. La faiblesse de l'encadrement technique et du suivi des activités de pêche est sensible pour les raisons précitées.

L'absence de collecte de données fiables concernant les captures et la commercialisation des produits est un handicap majeur à l'élaboration d'un plan de gestion des pêches.

L'absence de recherche scientifique depuis 1979, après que le Tchad eu tenu une place enviable dans ce domaine, affecte durement l'évaluation que l'on peut faire de l'état de la ressource.

La surexploitation des principaux plans d'eau, même si elle n'est pas généralisée, est menaçante pour la pérennité des activités de pêche.

L'afflux migratoire non ou mal maîtrisé provoque une augmentation inquiétante de la population de pêcheurs sur certaines portions du territoire, en particulier sur le lac Tchad. Ces pêcheurs allochtones s'intègrent difficilement aux tissus coutumiers et pratiquent une exploitation abusive de la ressource dans un objectif de gain immédiat.

L'accès libre ou presque, à la ressource fait courir de graves dangers à la pérennité de la pêche au Tchad.



## 5.3 Valorisation des produits

### 5.3.1 La transformation

**Atouts**

Les opérateurs de la transformation, qui sont majoritairement des femmes, maîtrisent bien les aspects techniques du fumage et du séchage traditionnels, malgré les faiblesses des moyens à leur disposition.

Les habitudes alimentaires de la population tchadienne et des populations de pays limitrophes favorisent une consommation considérable de poissons.

Les acteurs de la filière transformation, distribution et commercialisation analysent leur situation et savent très bien en identifier les points forts et les carences.

La demande des consommateurs en poisson frais évolue favorablement ces dernières années, particulièrement dans les centres urbains et représente une opportunité de meilleure rentabilisation des activités.

Les produits halieutiques transformés représentent un élément très important des exportations tchadiennes.

Le dynamisme exceptionnel de tous les acteurs de la filière, et plus particulièrement celui des femmes, très impliquées dans ce domaine d'activité, semble garant des possibilités de développement majeur du sous-secteur.

**Contraintes**

D'une façon générale, les pertes des poissons après capture, sont très importantes à cause des techniques de transformation et des conditions d'entreposage et de commercialisation déficientes. Les pertes, sur les 100 000 tonnes de captures évaluées pour l'année 2000, ont été estimées à plus de 18 000 tonnes.

Les structures de transformation ne respectent pas les règles d'hygiène qui garantiraient l'innocuité des produits commercialisés.

Le manque de facilités de stockage pour le poisson fumé ou séché constitue un problème qui affecte de façon importante, la qualité des produits et leur durée de vie commerciale.



En ce qui concerne le poisson frais, l'absence de moyens de conservation performants à partir du moment de la capture et durant toutes les phases de la commercialisation, entraîne des pertes importantes ainsi que la vente de produits potentiellement dangereux pour la consommation humaine. L'inexistence ou l'inefficacité d'une chaîne de froid est un handicap majeur pour la commercialisation du poisson frais.

Certaines techniques de transformation sont rudimentaires (banda nigéria) et la qualité des produits obtenus est aléatoire.

Les problèmes majeurs de dégradation des produits transformés, pendant les opérations de transformation, pendant les phases de stockage prolongé et lors du transport, affectent sensiblement, la rentabilité des activités de transformation.

Les activités de transformation des poissons, sont caractérisées par une pénibilité importante. C'est une tâche exigeante et ardue. Le fumage de poisson, par exemple, peut s'échelonner sur plusieurs jours si la quantité de poisson est importante. Cela demande de la part des femmes beaucoup d'efforts et de surveillance qui se poursuivent souvent durant la nuit.

Les solutions existantes d'amélioration de techniques de fumage et de conservation ne sont pas connues des transformatrices ou ne sont pas appliquées sur le terrain, souvent par manque de moyens financiers.

Les déficiences des techniques de fumage entraînent une pression importante et dangereuse sur les ressources de bois.

L'absence d'encadrement sanitaire ne permet pas de contrôler la qualité des produits destinés à la consommation et laisse le chemin libre à des pratiques dangereuses telles que l'utilisation incontrôlée d'insecticides pour pallier les carences de conditionnement et de stockage.

### 5.3.2 La commercialisation

**Atouts**

Les circuits commerciaux existent et permettent la vente des produits avec une efficacité impressionnante malgré les déficiences de moyens. Les acteurs de la filière transformation, distribution et commercialisation bénéficient d'approvisionnements substantiels et variés en matière première.

Les besoins importants en poissons des pays limitrophes qui ont des populations nombreuses, incitent à un fort développement des activités d'exportation des produits. L'industrie de la pêche sur le lac Tchad bénéficie particulièrement de la proximité du marché nigérian et celle du Sud du pays des marchés camerounais et Centrafricains.

Le marché national encore mal approvisionné, est susceptible d'absorber une plus grande partie des captures. La consommation tchadienne individuelle peut être qualifiée de faible, entre 5 et 6,5 kilogrammes par personne et par an, suivant les sources consultées. Si le pouvoir d'achat des populations augmente dans les années futures, la commercialisation sur le marché interne représentera une belle opportunité de développement.

L'existence d'un réseau routier bitumé traversant la zone de pêche et ayant comme axe Guitté-Ndjamena-Guélendeng-Bongor-Kélo, bien que d'une praticabilité variable, représente un atout important pour une meilleure commercialisation des produits.

**Contraintes**

L'absence de système de crédit formel représente un frein important au développement d'échanges commerciaux plus importants et augmente les coûts financiers.

La réglementation qui frappe le commerce de poisson est ressentie comme très contraignante par les différents intervenants du sous-secteur.

Les services d'encadrement, de vulgarisation et de formation adaptés au volet de la commercialisation sont quasi inexistants.

Les femmes commerçantes qui n'ont pas de liens privilégiés avec des pêcheurs (exemple : liens familiaux, de redevance de type prêteurs-emprunteurs, ou encore d'employeurs-employés), peuvent difficilement intervenir en première ligne dans l'acquisition du poisson frais destiné aux grands marchés de la capitale.



Les emplacements de vente du poisson dans les marchés sont souvent insalubres, même le nouveau marché de la mosquée à Ndjaména présente d'importantes carences en ce qui concerne le respect de normes d'hygiène minimales. Cette situation serait particulièrement critique en saison des pluies, où les poissons sont souvent posés à même le sol.

Le mauvais état du réseau routier tchadien pénalise la distribution et la commercialisation des produits de la pêche sur l'ensemble du territoire national, particulièrement l'approvisionnement en poisson frais des centres urbains, à l'exception de Ndjaména, assez bien approvisionné par route.

Le manque de véhicules adaptés pour le transport du poisson constitue une importante contrainte dans le commerce du poisson.

Les coûts et difficultés d'approvisionnement en glace de qualité handicapent tous les niveaux des circuits de commercialisation.

L'absence quasi généralisée de contenants isothermes entraîne également des pertes importantes.

Souvent, la faible valorisation des produits de pêche est due aux difficultés de commercialisation du poisson par manque d'infrastructures et à cause de l'enclavement des zones de débarquement. Le manque de moyens de conservation et la faible performance des techniques de transformation contribuent aussi à une faible valorisation des produits de pêche.



## 5.4 La Législation et le droit des pêches

**Atouts**

Le pouvoir coutumier est encore influent et respecté dans plusieurs régions du Tchad. Parallèlement aux structures de droit moderne, les autorités traditionnelles et coutumières dont les attributions sont fixées par la Constitution et le décret n° 102/PR.INT du 6 Mai 1970 portant statut de la chefferie, administrent partiellement la pêche au Tchad.

Ce pouvoir traditionnel est souvent le garant d'une relativement bonne gestion des ressources halieutiques. Le cas du lac Fitri, où le sultan impose le respect de certaines limitations aux pratiques de pêche, est très éloquent. L'existence des mécanismes traditionnels de gestion des pêcheries, notamment pour les lacs intérieurs et les mares des zones inondables pourrait permettre une exploitation plus rationnelle de ces plans d'eau.

Les expériences d'une gestion intégrée des zones de pêche par les communautés de base, notamment celle présentement en cours au lac Léré (PCGRN/GTZ), représentent bien la preuve, d'intéressantes possibilités de synergie entre les différents niveaux d'autorités dans une optique de gestion rationnelle des ressources.

La législation tchadienne permet et encourage également la reconnaissance des groupements et coopératives.

Divers organismes à travers des projets tels que le PCGRN/GTZ et l'ONG APRODEPIT en particulier, interviennent dans le secteur pêche et leurs activités sont très encourageantes pour envisager un développement du sous-secteur basé sur une responsabilisation des populations locales.

La création depuis le 16 Mai 1994 d'un Conseil National d'Appui au Mouvement associatif et Coopératif, "CONAMAC", association non gouvernementale, à but non lucratif, pourrait être un facteur positif pour favoriser les actuels et futurs groupements d'intervenants du sous-secteur.

L'existence de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), organisme de coopération sous-régional et de La Commission Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA) qui est également une organisation sous régionale, représente une chance pour la mise en place d'un plan de développement du sous-secteur de la pêche et de l'Aquaculture.



## Contraintes

Les textes légaux de suivi et de contrôle de la pêche sont inadaptés à la réalité du terrain et souvent en décalage, voire en contradiction, avec le droit coutumier.

La gestion et l'administration du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture souffre d'un manque d'organisation dû en grande partie à la faiblesse du budget attribué à la Direction des Pêches et de l'Aquaculture.

La politique et le cadre légal et administratif régissant la gestion de l'environnement au Tchad demeurent presque inapplicables. De nombreux textes d'application prévus pour mettre en œuvre les dispositions pertinentes qu'ils comportent, ne sont pas encore élaborés.

Dans les textes législatifs et réglementaires en matière de pêche, le rôle des autorités traditionnelles n'est pas assez défini quand il n'est pas totalement oublié.

Dans de nombreuses régions, la conception du foncier halieutique constitue une cause de conflits potentiels et un frein réel au développement du sous secteur pêche.

La loi n° 4 du 31 Octobre 1959 sur le nomadisme au Tchad, dont l'objectif premier est de garantir les droits fonciers pastoraux, est aujourd'hui désuète et pourrait avoir des impacts négatifs sur le développement des pêches.



## 5.5 Les aspects environnementaux

**Atouts**

Le Gouvernement tchadien manifeste la volonté politique de relancer la pêche au Tchad tout en étant très sensible au respect des aspects environnementaux qui touchent l'ensemble du sous-secteur.

La législation tchadienne permet d'encadrer les activités qui seraient susceptibles de nuire aux milieux naturels et à l'environnement.

La loi n° 014/PR/98 du 17 Août 1998 encadre , entre autres, le domaine environnemental. Elle définit les principes généraux de la protection de l'environnement et met un accent particulier sur l'éducation environnementale et la protection des établissements humains, la protection du patrimoine et du milieu, les pollutions et les nuisances, l'évaluation environnementale et les plans d'urgence.

La gestion des eaux fluviales, lacustres ou souterraines et la gestion de l'exploitation et des ouvrages hydrauliques sont déterminées par les dispositions de la loi n° 016/PR/99.

Un projet de loi portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, prévoit de nombreuses dispositions relatives à la gestion de l'environnement. Par rapport à la pêche, le projet de loi suggère que l'administration chargée des pêches formule et renouvelle périodiquement, sur la base des données scientifiques disponibles les plus fiables, un plan de gestion des pêcheries.

Les autorités traditionnelles et coutumières ont aussi des prérogatives en ce qui concerne la protection des milieux et de l'environnement en général. L'existence de ces mécanismes traditionnels de gestion des pêcheries, notamment pour les lacs intérieurs et les mares des zones inondables, est un atout indéniable pour le développement du sous-secteur.

La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) qui regroupe tous les pays du bassin du lac Tchad, constitue un cadre favorable à la promotion d'une gestion intégrée des ressources naturelles du bassin versant incluant la gestion rationnelle des milieux hydrobiologiques et des ressources halieutiques.



## Contraintes

La contrainte climatique est très importante et elle est reliée à l'incertitude du climat sahélien qui est caractérisé par des cycles de sécheresses récurrentes et une forte évaporation. Il est difficile de prévoir la variabilité annuelle de la pluviométrie au Sahel. Cette pluviométrie détermine la production des ressources halieutiques des milieux. Cette incertitude limite considérablement la possibilité d'établir une gestion rationnelle des pêches.

Le manque de données concernant les pompages d'eau, particulièrement ceux effectués par le Cameroun et le Nigéria, ainsi que les difficultés d'application et de suivi des accords internationaux de prélèvements dans les plans d'eau, limitent les possibilités d'établir des règles strictes de gestion d'exploitation des ressources. Lemoalle (2001) estime que le prélèvement annuel sur le Logone et Chari, sera d'environ 1000 millions de $m^3$ en 2020. Sur la base annuelle il n'y a aucun problème à satisfaire cette demande en eau qui représente moins de 0.5% en 2000 et 4% en 2020 du volume annuel des apports du Chari / Logone à N'Djamena ( 22 milliards de $m^3$ en moyenne par an entre 1972-2000). Le problème se pose plutôt en période d'étiage. Pour la protection de la faune aquatique, un débit minimum égal à 1/10 du débit moyen du fleuve est usuellement réservé notamment dans les rivières et fleuves en aval des barrages. Le respect de cette norme minimale est difficile. Les multiples projets de culture irriguées sur des grandes surface risquent d'accentuer les dommages causés à la ressource halieutique par les prélèvements d'eau.

Les pêcheurs disposent de peu de connaissances et de moyens pour la protection des milieux hydrobiologiques.

Les pêcheurs peuvent difficilement concevoir une gestion globale durable des ressources halieutiques qu'ils exploitent, même s'ils disposent de nombreuses informations locales sur les populations de poissons et les milieux hydrobiologiques.

La nature et l'importance des rejets agricoles, industriels et urbains dans les milieux hydrobiologiques sont souvent ignorées par l'administration responsable. L'absence de normes de rejets des eaux usées et autres déchets industriels et domestiques dans les cours d'eau, limite les possibilités d'intervention réelle auprès des pollueurs.

L'ampleur des problèmes environnementaux et les coûts des mesures correctives ou de mitigation, dépassent largement les moyens des pêcheurs et des services techniques de la Direction des pêches et de l'aquaculture.



La grande pauvreté des pêcheurs amène ceux-ci à donner priorité à leur propre survie au détriment de la protection de l'environnement et des ressources naturelles. L'absence de fonds et de budgets spécifiquement destinés à la préservation ou à la restauration des écosystèmes aquatiques, empêche la mise en place de mesures correctives.

L'unité de gestion des eaux de surface est habituellement celle du bassin versant. Les principaux systèmes aquatiques du Tchad sont transfrontaliers comme le lac Tchad, le Chari et le Logone. Cette situation impose donc une gestion concertée avec les pays qui partagent ces bassins. Des conventions ont été signées et sont appliquées très partiellement. Elles limitent, dans une certaine mesure, l'autonomie de l'état tchadien dans la gestion de ses ressources naturelles notamment halieutiques. Le manque de coordination et d'intégration des projets de développement est un handicap important.

L'approche sectorielle très souvent adoptée lors de la conception des grands projets, met l'accent sur le développement agricole grâce à l'irrigation alors que la production halieutique est trop souvent oubliée. Les impacts des grands projets hydrobiologiques sur la production halieutique sont totalement négligés.

Certaines industries rejettent des matières polluantes dans les milieux naturels.



## 5.6 Les aspects sociologiques

**Atouts**

La volonté claire des populations d'acquérir des nouvelles techniques et plus de savoir faire en matière de pêche, de transformation et de conservation des poissons, permet d'envisager avec optimisme les chances de réussite des programmes de formation.

La présence de nombreux pêcheurs professionnels dans les zones de pêche permet d'espérer franchir certains obstacles qui diminuent la viabilité économique des pêches.

L'organisation socio-économique des pêcheurs et des intervenants secondaires du secteur de la pêche, entre autres par le biais de groupements, d'associations et de coopératives, est révélatrice d'une volonté ferme d'amélioration du fonctionnement du sous-secteur. Une prise de conscience s'effectue au niveau de la préservation de la ressource issue des pêches.

**Contraintes**

La forte concentration des pêcheurs sur le lac Tchad fait craindre une surexploitation de la ressource halieutique et entraîne une augmentation des conflits.

En cas d'altération majeure de leurs conditions de vie, il est toujours à craindre l'abandon total d'une notion de développement durable par les populations de pêcheurs, ce qui menacerait alors la pérennité des activités de pêche.

La pauvreté est généralisée dans les populations vivant de la pêche et les épidémies sont nombreuses et difficilement jugulées. Ce sont là des situations harassantes subies par les acteurs du sous-secteur et qui laissent peu de place pour une prise de conscience des notions de développement durable et de futur.

La Direction des Pêches et de l'Aquaculture est trop souvent perçue comme un organisme répressif.

Le faible niveau d'organisation et de gestion des groupements ne permet pas à ceux-ci de constituer des groupes d'intérêts assez forts pour se constituer en personne morale et devenir de véritables acteurs du développement du sous-secteur.

Les contraintes socioculturelles, notamment les barrières ethniques ou tribales ne favorisent pas souvent le regroupement entre pêcheurs, commerçants de poisson, transformatrices, etc. en groupements, associations ou coopératives.



## 5.7 Les aspects genre et développement

**Atouts**

En matière de promotion des femmes, la politique nationale tchadienne est progressiste. Les textes de lois accordent des droits aux femmes. Ces droits récents consolident leur statut juridique, particulièrement en matière d'héritage et de propriété foncière.

Le ministère de l'Action Sociale et de la Famille a élaboré en 1995 des documents de politique sectorielle et un document de stratégies de promotion de la femme tchadienne. Ces documents officiels ont pour objectif d'instaurer une politique nationale favorable à la promotion des femmes et visent à l'amélioration des conditions de vie des femmes. La valorisation des ressources humaines féminines dans tous les secteurs est un mot d'ordre.

L'amélioration du cadre institutionnel de l'intégration de la femme au développement, le renforcement et l'encouragement des femmes à l'accès au crédit bancaire, la formation des femmes à la gestion, l'appui aux innovations, l'accès des femmes aux ressources économiques, l'appui à l'émergence d'entreprises gérées par des femmes, sont de multiples domaines où la mise en place de structures et programmes spécifiques permettent d'enregistrer des gains sensibles.

Les femmes savent faire preuve d'aptitudes remarquables pour la bonne marche de leurs activités productrices aussi bien dans le domaine de l'initiative, de l'organisation ou de l'entraide. Elles réussissent à développer et à maintenir des activités commerciales en ne disposant, au départ, que de toutes petites sommes d'argent et cela en dépit du fait qu'elles soient bien souvent analphabètes.

Elles participent de façon significative aux dépenses courantes du ménage (exemple : soins et études des enfants) et épargnent pour le futur (ex. obligations familiales telles la préparation du mariage des filles et des garçons). Par ailleurs, les excédents qu'elles dégagent sont aussi investis dans leurs activités commerciales par souci de consolidation et de développement. Ce rôle économique contribue à leur procurer au sein de leur ménage, de leur famille et de leur communauté, le respect tout en favorisant l'amélioration de leur statut.



Le potentiel d'organisation des communautés des femmes est très réel et peut représenter une opportunité majeure pour le développement du sous-secteur. Il faut souligner la multiplication des groupements féminins à l'échelle nationale dont le nombre par région se compte par plusieurs dizaines. Elles sont de plus en plus présentes au sein des groupes mixtes tels des GIE (groupes d'intérêts économiques). Leur regroupement au sein de ces organisations, permet de les contacter facilement et d'envisager réaliser avec elles des activités de développement dans tous les domaines de la pêche et de la pisciculture.

Les femmes s'impliquent dans les tontines et les autres groupes d'entraide dont l'utilité et l'efficacité sont grandement reconnues.

Les jeunes issus de famille de pêcheurs ont la volonté de continuer à pratiquer ces activités. Cependant, leurs parents, devant la condition sociale actuelle peu enviable des pêcheurs, sont inquiets de leur avenir. Une meilleure formation dans les métiers de la pêche et une amélioration des conditions de vie des pêcheurs inciteront grandement ces jeunes à rester dans leur région au lieu de venir augmenter le nombre des sans emplois des villes.

La pêche constitue également une soupape de secours pour les jeunes désœuvrés notamment les diplômés sans emplois qui, convenablement encadrés, sont prêts à s'investir dans les activités reliées à la pêche.



## Contraintes

Le taux d'analphabétisme est de 94.8% chez les femmes et de 77 % chez les hommes.

Les sessions de formation et l'accès à l'information sont souvent inaccessibles aux femmes car les obligations domestiques et le soin des enfants limitent leur mobilité physique.

Les mêmes contraintes de mobilité limitée, expliquent que les unités de traitement du poisson sont généralement individuelles ou familiales et situées à l'intérieur ou à proximité des enclos où vivent les transformatrices.

Dans un milieu donné, beaucoup de femmes se livrent aux mêmes occupations commerciales. La rentabilité de ces activités, communes à un grand nombre de femmes est altérée par cette concentration.

La transformation des produits de la pêche, principalement assurée par les femmes, demeure une tâche exigeante et ardue.

Les femmes éprouvent souvent des difficultés dans l'approvisionnement en poisson de premier choix, car elles sont généralement dépourvues des moyens de production (ex. pirogue et matériel de pêche ou sommes d'argent à prêter), qui leur assureraient un accès direct aux pêcheurs et à leurs captures. Certaines contraintes culturelles peuvent également leur interdire de pratiquer la pêche.

Les femmes ne disposant généralement pas de garanties à offrir, connaissent encore davantage de difficultés que les hommes à obtenir un crédit. La difficulté, sinon l'impossibilité d'obtenir un crédit, est le frein majeur pour l'émergence d'un plus grand nombre d'entreprises gérées par des femmes dans le sous-secteur.

L'analphabétisme de la plupart des jeunes garçons et filles issus du milieu des pêcheurs habitant des zones qui sont souvent enclavées voir d'accès difficile et sans écoles, ne permet guère à ces jeunes d'espérer à un quelconque changement social ou de promotion sociale.

Les augmentations des taxes sont déplorées de même que les prélèvements arbitraires des redevances reliées au commerce du poisson.



Le manque de vulgarisatrices disponibles sur le terrain, les seules pouvant interagir directement auprès des femmes dans certains milieux culturels et le manque de programmes de formation adaptés aux besoins des femmes rurales, limitent l'efficacité des actions initiées sur le terrain.

La détérioration très rapide de la qualité du poisson frais, affecte plus particulièrement les femmes car elle entraîne des pertes financières appréciables dans la vente au détail.

L'insalubrité des marchés de poisson, causé par une déficience des infrastructures et des services, affecte plus particulièrement la rentabilité du commerce de détail dominé par les femmes.

L'intrusion sporadique des grossistes dans la vente au détail et l'achat de poisson des détaillants directement auprès des pêcheurs, déstabilisent les circuits habituels de vente et sont dommageables à la rentabilité de plusieurs commerces.



## 6 *Situation de l'Aquaculture*

**Atouts**

Il est possible au Tchad d'exploiter les zones inondables, bras de fleuves et mares pérennes par une pratique de la pisciculture semi-intensive dont plusieurs expérimentations tendent à démontrer la faisabilité. L'Ong Aprodépit a réussi à implanter et à pérenniser avec succès, l'exploitation de plusieurs mares et marigots, en particulier dans la région de Sarh, par un type d'aquaculture semi-intensive. Le potentiel offert par ces plans d'eau est réel et doit être mis à profit.

Les secteurs déjà aménagés pour la pratique de l'agriculture irriguée, en particulier la production du riz, représentent de belles opportunités pour démontrer la faisabilité de la pisciculture sans avoir à supporter les coûts de ces importants aménagements hydro-agricoles.

Les retenues d'eau existantes ou dont la création est prévue, soit dans les régions de Bahaï, Biltine, Ouaddaï et Guéra, soit dans les régions du Logone et autres, devraient bénéficier d'études spécifiques visant à tirer parti de leur potentiel aquacole.

L'existence d'espèces de poisson très en demande sur les marchés africains et même sur les autres marchés internationaux, en particulier les tilapias, est un atout important pour envisager une production aquacole importante à moyen ou long terme.

Le développement du potentiel important de la spiruline pourrait démontrer la rentabilité d'une aquaculture non conformiste et éventuellement permettre de viser le marché de l'exportation par la mise en place d'une production semi-industrielle ou industrielle.

La présence dans le milieu naturel tchadien de crevettes d'eau douce de type Macrobrachium peut représenter une opportunité réelle pour la mise en place d'une aquaculture innovatrice visant l'exportation.

La connaissance des poissons, des espèces et des habitudes des poissons, même empiriques par les pêcheurs, en particulier par les agro-pêcheurs, peut représenter un atout pour l'amélioration des techniques de production aquacoles.

Les habitudes alimentaires de la population favorisent la consommation de poissons en général et démontrent que la commercialisation des poissons produits en aquaculture ne devrait pas présenter d'obstacles majeurs, si le prix de vente est concurrentiel.



Les variations périodiques des captures de pêche représentent elles aussi, une belle opportunité pour l'aquaculture, qui ne subit normalement pas d'épisodes d'arrêt de production et même peut favoriser la mise en marché en période de rareté afin de bénéficier de hausses de prix.

L'augmentation de la population tchadienne permet de penser que les produits de l'aquaculture pourront, un jour, occuper une part du marché.

Les pays limitrophes aux populations nombreuses, ont des besoins importants en poisson ce qui laisse supposer que les produits issus de l'aquaculture, pourraient trouver leur place dans plusieurs marchés.

**Contraintes**

Le marché de poissons est occupé entièrement par les produits issus de la pêche et une production aquacole aura des difficultés à s'imposer. Le prix du poisson de la pêche est relativement bas par comparaison aux prix de vente des poissons d'aquaculture.

La disponibilité en sous-produits agricoles est assez réduite au Tchad et les techniques aquacoles exigeant une alimentation artificielle riche et régulière seront difficiles à implanter durablement.

Le Tchad n'a pas d'historique démontrant la rentabilité des activités aquacoles. Les échecs répétés des projets aquacoles déjà expérimentés au Tchad peuvent rendre sceptiques beaucoup d'intervenants face à de possibles nouveaux projets. La plupart des techniques de production mises de l'avant lors des projets expérimentaux au Tchad, ne semblent pas avoir été réellement adaptées aux réalités du pays.

La faiblesse des moyens financiers et humains de la Direction des Pêches et de l'Aquaculture, organisme qui pourrait être le leader pour un développement de l' aquaculture, rend encore plus difficile le maintien d'efforts soutenus dans les projets d'aquaculture. La plupart des agents des différents services gouvernementaux n'ont pas ou peu de connaissances techniques des productions aquacoles.

L'aquaculture souffre depuis toujours au Tchad de l'absence d'un programme global de développement de cette activité, qui dénote un manque de volonté politique réelle dans ce sens.

Certains freins socioculturels ont pu et peuvent éventuellement nuire encore aux projets aquacoles trop peu vulgarisés dans les communautés bénéficiaires.



## 7 *Évolution de la demande en poisson*

Les facteurs déterminants de la demande future de poisson sont :

*Croissance démographique* : La croissance de la population du Tchad est un facteur d'augmentation de la demande de poisson. La consommation individuelle est peu élevée et pourrait s'accroître, notamment si la croissance des exportations de viande vers les pays côtiers continue de réduire les disponibilités de viande pour la consommation intérieure. Une condition nécessaire pour que cette demande potentielle devienne effective est que la croissance économique procure aux consommateurs les revenus additionnels nécessaires pour satisfaire leurs besoins en poisson.

*Croissance économique :* Le Tchad va connaître une période d'accélération de sa croissance économique, en particulier avec la mise en production prévue pour 2003 des champs pétrolifères de Doba. Cette croissance devrait s'ajouter aux effets du développement agricole pour favoriser une augmentation de la demande de poisson.

*Développement du réseau routier* : Les projets de construction, réhabilitation et entretien routier financés par la Banque Mondiale, l'Union Européenne et les États-Unis faciliteront la circulation des biens et des personnes et auront un effet de réduction des coûts de transport et de développement des circuits de commercialisation du poisson. Une des composantes importantes du programme de développement routier est le financement par la Banque Mondiale au montant de 67 millions USD, destiné à ouvrir des zones enclavées, en priorité les zones rurales.

*Développement des marchés extérieurs* : Principal client du Tchad pour les produits de la pêche, le Nigeria a une population de 127 millions qui croît à un rythme annuel de 2,4% tandis que son économie croît au taux de 2,8% et que ses ressources halieutiques continentales et maritimes sont pleinement exploitées. Ces conditions favorisent une croissance de la demande des produits de pêche tchadiens déjà fort en demande principalement dans la partie nord-est du pays.

La contribution à la balance des paiements de la production pétrolière offre la possibilité d'orienter le développement de la pêche vers la satisfaction des besoins alimentaires de la population.



## 8 *Évolution de l'offre*

*Évolution de l'environnement* : Les pêches dans un système de plaines inondables et de lacs tel que celui du Tchad sont fortement dépendantes de la pluviométrie qui détermine la surface sous eau et les rendements de la pêche. La pluviométrie explique les fortes variations dans les rendements de la pêche tchadienne dans le passé. Dans les années futures, d'autres facteurs détermineront l'évolution de la pêche tchadienne, par leur impact non pas sur la demande mais sur les ressources et les rendements de leur exploitation.

Parmi ces facteurs qui peuvent agir sur les ressources, il faut mentionner au premier plan le développement agricole susceptible de modifier les paramètres physiques et bio-chimiques le long du Logone et du Chari, de leurs affluents ainsi que du lac Tchad.

*Développement de la pêche et de l'aquaculture* : Le développement de la pêche et de l'aquaculture aurait pu permettre d'augmenter la contribution de ces activités au bilan alimentaire et à la lutte contre la pauvreté au Tchad. Mais en l'absence d'une véritable coordination des efforts et d'une planification du développement, le développement des pêches et de l'aquaculture a été bien en deçà de ses potentialités.

L'enjeu pour la DPA est de prendre les mesures qui feront en sorte que la pêche et l'aquaculture contribuent de façon optimale au développement du Tchad. L'exploitation des ressources halieutiques n'a pas atteint le niveau de rendement soutenu maximum (en fait, l'enclavement de certaines zones pourrait constituer une sorte de frein à la surexploitation). Toutefois, l'évolution anticipée de la demande, jointe aux possibilités accrues d'amélioration de la commercialisation avec le développement des transports routiers, favorisera une augmentation de l'effort de pêche et donc de la pression sur les ressources halieutiques. Cette tendance pourrait amener une baisse des rendements et de la contribution économique d'où la nécessité pour le Tchad :

- de se donner les moyens de bien gérer les ressources halieutiques en se dotant d'un véritable système de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches ;
- d'établir un système de suivi des prix des produits de poisson sur les marchés ;



- d'améliorer le système post-captures, en privilégiant la filière du séché qui donne le produit le plus durable, pouvant rejoindre des populations éloignées et qui ne représente pas autant d'impact pour l'environnement que la production du poisson fumé ;

- d'explorer les avenues possibles de développement de l'aquaculture pour satisfaire les besoins en poisson, là où les conditions nécessaires à une exploitation viable sont réunies.

Le développement de la pêche doit prendre en compte l'ensemble des activités du système pêche, tenant compte du fait que la majorité de la valeur ajoutée est réalisée par les activités post-captures.

Parallèlement, la DPA doit jouer son rôle de développement et d'encadrement dans le développement d'autres types d'aquaculture et en particulier, la production de spiruline.

Une condition indispensable au succès de toute démarche entreprise en ce sens exigera une forte implication des opérateurs économiques, soit les pêcheurs dans la gestion des ressources halieutiques, les transformateurs et transformatrices, les grossistes et détaillantes dans les filières post-captures, les paysans dans le développement de l'aquaculture.



## 9 *La Politique du sous-secteur de la Pêche et de l'aquaculture au Tchad*

Le sous secteur de la pêche et de l'aquaculture relève administrativement du Ministère de l'Environnement et de l'Eau. Dans ce Ministère l'activité de la Pêche et de l'Aquaculture est gérée par la Direction de la Pêche et de l'Aquaculture (DPA). L'organisation et les attributions du Ministère sont définies dans le décret 183/PR/PM/MEE/2001.

La politique de la pêche et de l'aquaculture est donc élaborée par le gouvernement et mise en œuvre par le Ministère de l'Environnement et de l'Eau à travers la Direction de la Pêche et de l'Aquaculture.

Les attributions de la DPA sont :

- La mise en œuvre et le suivi de la politique nationale de développement du sous-secteur de la pêche ;
- La mise en application de la réglementation nationale, des Conventions et Accords régionaux et internationaux relatifs au sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture et à la diversité biologique afférente ;
- Le développement et la promotion des ressources halieutiques ;
- Le développement et la promotion de l'aquaculture ;
- La coordination des activités de tous les acteurs œuvrant dans le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- L'élaboration des programmes de recherche en matière de pêche et d'aquaculture en collaboration avec les services et organismes concernés ;
- L'élaboration d'un système de collecte et d'échanges d'information relative au sous-secteur pêche.

Pendant longtemps, l'activité de pêche n'a pas reçu l'attention du gouvernement et des bailleurs de fonds, elle a été toujours le parent pauvre en matière de financement. Le sous-secteur de la pêche se trouve dépourvu de moyens humains, financiers et organisationnels, ce qui met la Direction de Pêche et de l'aquaculture dans l'incapacité de soutenir l'activité de pêche et d'assurer sur le terrain un meilleur recouvrement des recettes pour l'État.



Le sous-secteur de la pêche était encore récemment, dépourvu d'une politique et d'une stratégie claire de développement. Il a été victime, comme les autres secteurs de développement rural, de plusieurs années d'instabilité politique que le Tchad a connu. Avec le plan d'orientation horizon 2000, une vision plus claire a commencé à se dessiner pour le secteur.

La consultation sectorielle qui a été organisée en 1993, sur le secteur développement rural, ressources hydrauliques et la sécurité alimentaire a permis de définir pour le développement rural dans son ensemble une stratégie et un programme d'action.

A l'issue de cette consultation, certains bailleurs de fonds ont commencé à s'intéresser au sous-secteur pêche. Une étude a été financée par l'Union Européenne en 1995.

En 1998, après l'évaluation du plan d'orientation, une Table ronde sur le Tchad s'est tenue à Genève le 21 et 22 octobre et a permis de présenter la stratégie de développement du Tchad pour l'horizon 1999-2001. Cette stratégie est en vigueur et demeure l'axe majeur de politique de l'État en matière de développement. Le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture au Tchad s'intègre dans cette politique de développement du Tchad qui est centrée sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Le gouvernement est convaincu que cette politique constitue le défi majeur pour le Tchad en ce 21$^{ième}$ siècle. Le gouvernement entend la mettre en œuvre à travers les quatre objectifs suivants :

- Poursuivre et consolider le processus de démocratisation de la vie politique et sociale ;
- Réaliser la croissance économique élevée et soutenue conduisant à la création d'emplois et à l'augmentation des revenus ;
- Valoriser les ressources humaines en vue de promouvoir à long terme une productivité accrue de la main d'œuvre ;
- Restaurer et sauvegarder les équilibres écologiques et l'écosystème en mettant un accent particulier sur les problèmes environnementaux liés à l'activité humaine.

Cette politique générale se traduit à travers des politiques sectorielles articulées autour de cinq principaux axes :

- Consolider la stabilisation financière et les réformes économiques ;
- Développer les secteurs de croissance et promouvoir le développement des opérateurs privés ;
- Désenclaver le pays et corriger les déséquilibres régionaux ;
- Réformer l'État et approfondir les bases d'une bonne gouvernance ;
- Renforcer les capacités nationales de gestion.

C'est dans ce cadre que la consultation sectorielle sur le développement rural a été organisée en 1999, pour définir les axes stratégiques de la politique de développement rural dont la politique du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture fait partie intégrante.

Les objectifs majeurs d'intervention de la politique de développement rural sont :

- L'augmentation de la production ;
- L'émergence des filières compétitives ;
- La gestion et la valorisation des ressources naturelles ;
- La promotion du monde rural, englobant l'appui à l'initiative privée ;
- L'amélioration de l'efficacité des interventions publiques.

A cet effet, les principaux axes stratégiques pour le secteur de développement rural dans son ensemble sont ainsi dégagés :

- La diversification des productions ;
- L'accroissement de la productivité ;
- La sécurisation des situations alimentaires du monde rural ;
- La facilitation des échanges sur le plan national et international ;
- La promotion des nouvelles filières ;
- La valorisation des produits par la transformation ;
- La promotion des activités économiques ;
- La gestion de l'espace rural ;
- L'approche foncière et la concertation entre usagers ;

- L'aménagement et l'équipement de l'espace rural ;
- La gestion des ressources halieutiques ;
- La préservation et la restauration des potentiels de production ;
- La protection de la couche d'ozone / changement climatique ;
- La lutte contre la désertification ;
- La gestion et la mise en valeur de la faune et de la biodiversité ;
- La structuration du milieu ;
- Le transfert de responsabilité aux organisations rurales ;
- Le recentrage de la fonction de l'État ;
- Une nouvelle organisation des services publics ;
- Une conception des interventions dans un cadre coordonné et concerté.

A ces principaux axes stratégiques il faut ajouter les stratégies d'accompagnement que sont:

- La stratégie d'éducation ;
- La stratégie de santé / assainissement ;
- La stratégie des communications ;
- La stratégie en matière d'énergie.

Dans le domaine du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture les principales mesures politiques prises sont :

- La promotion de l'aménagement des ressources de la pêche ;
- La mise en place d'un dispositif d'évaluation et de suivi des ressources ;
- Le développement des mesures incitant les opérateurs à moderniser leurs techniques de pêche et de conservation des produits ;
- La promotion de l'aquaculture ;
- Le renforcement des institutions chargées de gérer ce secteur.

Malgré l'existence d'une politique claire de développement, le secteur de la pêche reste encore confronté à d'énormes problèmes institutionnels, ainsi que financiers et logistiques.



## *10 Options fondamentales envisagées pour le développement du sous-secteur*

Conformément à la politique mise en œuvre par le Gouvernement Tchadien, le développement du sous-secteur des pêches et de l'aquaculture au Tchad doit contribuer à l'amélioration de la situation nutritionnelle des populations, à la réduction de la pauvreté et à la diversification des bases de l'économie.

Pour atteindre ces objectifs et pérenniser la situation visée, le développement du sous-secteur des pêches et de l'aquaculture doit avoir comme objectif fondamental la mise en place d'une gestion durable de la ressource halieutique, c'est à dire une gestion écologiquement correcte, socialement juste et économiquement viable. Pour l'atteinte de cet objectif global, l'approche préconisée doit respecter les trois options fondamentales suivantes :

- Option écologique,
- Option sociale,
- Option économique.

Certaines activités doivent être privilégiées pour espérer atteindre l'objectif visé :

### 10.1 Option écologiquement correcte

- Restaurer et sauvegarder l'équilibre des écosystèmes aquatiques ;
- Appliquer un exploitation optimale et rationnelle des populations ichtyologiques ;
- Maintenir les impacts de l'activité humaine sous la capacité de support du milieu.



## 10.2 Option socialement juste

- Respecter les structures sociales et culturelles existantes et optimiser leurs rôles dans le cadre de la mise en place d'une gestion durable de la ressource halieutique ;
- Développer la responsabilisation de la population et des différents intervenants du secteur par une participation active à la gestion de la ressource halieutique ;
- Valoriser les ressources humaines en vue de promouvoir à long terme, une productivité accrue de la main d'œuvre, en assurant aux populations un meilleur accès à la santé, à l'éducation, à la protection sociale et au marché de l'emploi ;
- A travers la participation active à la gestion de la ressource halieutique, développer au sein des populations et des intervenants du secteur, un sentiment d'attachement aux différentes entités partenaires ;
- Poursuivre et consolider la démocratisation de la vie politique, économique et sociale.

## 10.3 Option économiquement viable

- Structurer le secteur des pêches et de l'aquaculture, consolider les activités actuelles du secteur et réaliser une croissance économique élevée et soutenue qui conduira à la création d'emplois ;
- Envisager la gestion durable de la ressource halieutique comme une opportunité appréciable de maintien et de développement en zone rurale d'une population active par la consolidation des débouchés commerciaux actuels et la création de nouveaux débouchés ;
- Générer des flux économiques créateurs de richesse au niveau local et régional par la création d'entreprises et d'emplois stables ;
- Envisager la gestion participative de la ressource halieutique comme une opportunité de partage de la richesse.

## *11 Axes stratégiques de la politique de la pêche et de l'aquaculture*

Afin de réaliser les objectifs de la politique sectorielle, le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture s'appuie sur quatre principaux axes stratégiques suivants :

(i) Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
(ii) Augmentation de la production des pêcheries et de l'aquaculture ;
(iii) Préservation des écosystèmes halieutiques et aménagement en partenariat et cogestion des pêcheries ;
(iv) Renforcement des capacités d'intervention des institutions d'appui et de suivi du schéma directeur de la pêche et de l'aquaculture.

A cela s'ajoutent les stratégies d'accompagnement dans les domaines de l'Éducation, de la Santé / assainissement, de la Communication et de l'Énergie.

### 11.1 Axe stratégique I: Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

***Cet axe stratégique vise à augmenter la rentabilisation de l'ensemble des activités de transformation de la conservation et de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.***

L'amélioration des techniques de fumage et de séchage sera un des objectifs prioritaires. Les techniques d'amélioration des fours de fumage et des séchoirs à rendement intéressants sont connues et pourront s'appliquer aux conditions du Tchad. Le défi sera d'identifier et de lever les freins anthropologiques, sociologiques ou autres qui pourraient entraver l'appropriation de ces nouvelles techniques par les acteurs du sous-secteur.

Le contrôle de l'utilisation des produits de conservation sera également une action privilégiée.

Le soutien à des initiatives privées qui amélioreront la qualité des produits transformés et entraîneront une réduction des pertes après capture, sera une avenue de développement envisagée avec la plus grande attention.



### 11.2 Axe stratégique II: Augmentation de la production des pêcheries et de l'aquaculture

***La politique menée dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture vise essentiellement la production de poisson. Mais il faut souligner que le Tchad bénéficie d'autres ressources notamment la spiruline qui peuvent être mises en valeur.***

Les projets d'aquaculture qui ont, jusqu'à maintenant été expérimenté au Tchad, n'ont pas apporté les résultats attendus. Les activités préconisées doivent s'orienter vers une aquaculture adaptée aux conditions facilement maîtrisables par les producteurs tchadiens. Il s'agit notamment de l'aquaculture semi-extensive et extensive dans les zones où l'environnement socio-économique est propice à cette activité.

L'implantation d'une production aquacole industrielle est envisageable dans le cadre de la spiruliculture car ceci peut représenter une opportunité réelle pour le Tchad.

La production halieutique au Tchad est considérée comme étant en deçà de la production optimum attendue. Le développement de la pêche dans les zones considérées sous exploitées (lac Fitri) et la mise en place des systèmes de gestion pouvant accroître la productivité des pêcheries sont envisageables.

### 11.3 Axe stratégique III: Préservation des écosystèmes halieutiques et aménagement en partenariat et cogestion des pêcheries

***La politique de la pêche et de l'aquaculture vise à assurer une conservation de la diversité biologique, en renforçant la gestion écosystémique et la cogestion.***

La mise en pratique de cette politique s'articule autours des points ci-après:

La méconnaissance exacte des ressources halieutiques et de leur évolution est un blocage identifié lors des premières étapes de l'étude. À ce titre, la FAO spécifie bien que :

**«Prendre des décisions sur la base de renseignements qui ne sont pas sûrs constitue un problème crucial pour le gestionnaire et les États devraient appliquer des mesures correctives même en l'absence de preuves scientifiques suffisantes démontrant qu'il existe un lien de cause à effet entre un facteur suspect et les effets négatifs observés».**



Le danger qui menace l'industrie de la pêche tchadienne est l'altération majeure de la ressource avec toutes les conséquences économiques et sociales que cette situation pourrait entraîner. L'instauration d'un système de gestion durable ayant pour objectif de maintenir un rendement maximal soutenu des pêches, à l'aide d'un suivi des productions ichtyologiques et d'un calibrage du prélèvement, est un axe stratégique de l'intervention préconisée.

Cette démarche impliquera d'identifier et d'appliquer des mesures de gestion essentiellement inspirées des principes fondamentaux de la dynamique des populations de poissons, lesquels permettent de prévoir les productions à venir et de gérer **à priori**.

Les notions de Prise Maximale Équilibrée (PME) et de rendement constant optimal (RCO) seront mises de l'avant, tout en respectant les facteurs socio-économiques de la pêche au Tchad

En outre, les pratiques de la pêche sur le territoire tchadien connaissent de profonds changements reliés aux épisodes de sécheresse, aux flux migratoires de diverses populations et aux conditions de vie des populations. Les impacts de ces changements qui bouleversent les structures familiales, communautaires et traditionnelles, sont dangereux pour la pérennité du secteur pêche. L'élaboration d'un code de conduite pour une pêche responsable, bien adapté aux réalités tchadiennes et son application judicieuse, sont la pierre angulaire des interventions préconisées. Le respect des principes de l'approche pour des moyens d'existence durables (AMED), associé à l'application du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR), seront la base des activités préconisées.

Une gestion participative appliquée aux différents plans d'eau du Tchad, devra impliquer les autorités locales, les groupes de pêcheurs, les transformateurs et les commerçants à tous les niveaux. Dès la conception du plan de gestion et jusqu'à son application, les partenaires locaux doivent, non seulement être associés aux activités, mais plus encore, en être les principaux acteurs.

Les mesures de contrôle qui permettront l'instauration d'une pêche responsable devront être adaptées à la situation spécifique de chaque région de pêche. L'acceptation du principe d'une pêche responsable par les populations concernées devra être un préalable à l'application d'éventuelles mesures de contraintes.



Les démarches d'analyse de la situation spécifique de chaque pêcherie pourront amener les planificateurs à remettre en question le libre accès à la ressource afin de préserver la pérennité des activités. C'est dans une telle situation, éminemment conflictuelle, que l'application de mesures sévères devra être préparée en étroite collaboration avec les populations et les autorités traditionnelles.

La santé des milieux hydrobiologiques est essentielle à la reproduction et à la croissance des ressources halieutiques. Il est crucial de conserver ou de restaurer les habitats essentiels en quantité et qualité suffisante pour le maintien de la ressource halieutique.

Chacun des projets mis de l'avant pour le développement du sous-secteur devra intégrer des mesures de protection environnementale des milieux hydrobiologiques, adaptées à la réalité tchadienne.

Les plans d'eau sont soumis à d'autres utilisations que la pêche comme l'agriculture et l'élevage qui sont en compétition avec les activités du sous-secteur. La pêche, elle-même, implique plusieurs intervenants privés et publics. L'instauration de mesures d'harmonisation des usages de l'eau et particulièrement de l'usage de la plaine d'inondation est importante.

La dégradation continue des bassins versants des plans d'eau du fait de l'avancée du désert, de l'intensification de l'agriculture, de la déforestation et du surpâturage est inquiétante. La mise en œuvre de projets de protection environnementale d'envergure intégrés devra être envisagée. Cependant des projets d'une telle ampleur s'intègrent plus dans le cadre d'interventions nationales majeures que dans le cadre de l'étude du sous-secteur.



### 11.4 Axe stratégique IV: Renforcement des capacités d'intervention des institutions d'appui et de suivi de la pêche et de la pisciculture.

***Cet axe vise d'une part le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des différentes entités responsables de la mise en œuvre du schéma directeur et d'autre part, une optimisation des instruments de politique (analyse et suivi statistiques, législation-fiscalité, plan d'intervention) dont elles disposent pour mener à bien leur mission respective.***

Les propositions d'intervention touchant les aspects institutionnels visent à donner aux structures administratives en place, de réels moyens d'intervenir. Le développement de la pêche ne pourra pas s'effectuer de manière optimale tant que les institutions chargées de le conduire n'auront pas la structure et les moyens nécessaires. Une restructuration de la Direction des Pêches et de l'Aquaculture et l'allocation de budgets adaptés à l'ampleur de la tâche sont à privilégier.

L'actuel mandat répressif de la Direction des Pêches et de l'Aquaculture n'est plus totalement adapté aux besoins du milieu et surtout, ne comporte pas de prérogatives qui lui permette d'être le catalyseur d'un développement majeur et harmonieux du sous-secteur. Une actualisation de ce mandat doit être réalisée afin de l'adapter à la situation actuelle des pêches.

Les contraintes identifiées dans les domaines législatif et réglementaire démontrent la nécessité de procéder à des changements sur ces textes de loi. Le respect des droits traditionnel et coutumier, doit s'allier à une vision plus moderne de l'exploitation des ressources. La nouvelle législation devra définir des règles gouvernant l'ensemble des activités du secteur, en particulier celles concernant le droit foncier. Elle devra être particulièrement bien adaptée au contexte tchadien. L'implication, dès le début de sa conception, des partenaires privés et des autorités locales du sous-secteur, pourra favoriser son applicabilité.

La grande superficie du bassin conventionnel du lac Tchad et les complexités juridiques et réglementaires que le partage de la ressource entre plusieurs pays entraîne, sont des freins importants au développement durable du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture. Une harmonisation véritable des législations des États concernés, en matière de pêche, par l'adoption de lois- types, est indispensable à l'efficacité et à la pérennité de l'industrie. Les législations encadrant les pratiques agricoles, en particulier dans le cas de grands projets d'irrigation, ainsi que les législations environnementales, devront être intégrées dans ce processus d'actualisation.



Le grand axe stratégique social et économique est, à travers la formation et l'organisation socio-économique de tous les intervenants du secteur de la pêche, de favoriser la valorisation des ressources humaines, en vue de faire apparaître à long terme une main-d'œuvre éduquée, consciente du rôle important qu'elle joue dans la stabilité du pays et d'en assurer la protection sociale.

La reconnaissance du droit des acteurs du sous-secteur et particulièrement le droit des femmes, à un accès égalitaire aux ressources disponibles et leur participation équitable aux activités des pêches, constituent un préalable à l'atteinte d'un développement durable.

La reconnaissance des femmes comme partenaires à part entière dans les activités reliées à la pêche, signifiera un accroissement de leur potentiel économique et renforcera leur participation à la richesse du pays et à sa répartition équitable.

### 11.5 Axe stratégique V: Stratégies d'accompagnement.

***Ces stratégies, applicables à l'ensemble du sous-secteur, s'articulent autours de quatre axes principaux suivants: éducation, santé/assainissement, communication et énergie.***

La concrétisation de ces stratégies en programmes et actions impliquent la participation de départements ministériels autres que celui en charge du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture.



# *12 Les partenaires potentiel, les missions souhaitées et les mécanismes de financement de la politique préconisée.*

## 12.1 Les fonctionnalités.

Pour ce qui est des missions ou fonctionnalités des principaux groupes d'acteurs concernés par la politique de la pêche et de l'aquaculture, on peut noter qu'une complète mutation de la nature des relations entretenues jusqu'à présent par les représentants des services publics et les autres intervenants du secteur, s'avère nécessaire pour la mise en œuvre des missions d'un type nouveau assignés aux services publics en général et à l'administration des pêches en particulier. A l'inverse, elle nécessite une compréhension sans équivoque, des communautés de pêcheurs ou de leurs représentants, de leurs nouvelles responsabilités.

## 12.2 Les mécanismes institutionnels.

La stratégie, pour la mise en place de plans d'aménagement des pêcheries, est de répondre à la double nécessité d'une gestion écosystémique des ressources halieutiques et d'une cogestion de l'exploitation, conformément à la politique de la décentralisation préconisée par l'État. Il s'agit en particulier d'organiser et d'intégrer un ensemble d'actions, à différents niveaux, en tenant compte des responsabilités de tous les groupes d'acteurs. On peut globalement distinguer trois niveaux d'aménagement des pêcheries :

1. un niveau local au sein duquel vont notamment s'inscrire les actions visant à réguler l'accès et les pratiques de pêche dans le cadre des accords de pêche ;
2. un niveau départemental où vont notamment s'effectuer, la coordination des dispositions des accords de pêche et des actions locales de développement socioéconomique, le suivi bio-écologique des pêcheries et la préservation de l'intégrité des écosystèmes aquatiques en particulier dans le cadre de l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire ;
3. un niveau national où vont surtout se situer les actions de conception et de suivi-évaluation de la politique nationale de la pêche et de l'aquaculture, et de défense des intérêts du sous-secteur au sein des organes décisionnels nationaux sur l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

Pour le cas spécifique du lac Tchad, il conviendrait à l'échelle des régions conventionnelles (CBLT et CEBIVIRHA) de créer un cadre de concertation entre tous les exploitants des ressources ressortissant des différents pays riverains, ce, pour ne pas altérer l'intégrité du lac et ses mécanismes producteurs.



## 12.3 Les partenaires

### 12.3.1 Les pêcheurs.

Des organisations socioprofessionnelles reconnues par l'administration, devront êtres renforcées ou mises en place afin de servir d'interface avec les autres partenaires institutionnels dans le cadre de la cogestion, notamment pour représenter les intérêts des pêcheurs dans la prise de décisions, aux différents niveaux du territoire. Ces organisations socioprofessionnelles devront associer les riverains ayant traditionnellement des prérogatives sur la gestion des domaines halieutiques.

La notion d'appartenance des pêcheurs à un territoire donné, devra être renforcée, afin de permettre la prise de conscience que leur avenir est directement lié à la pérennité des ressources qu'ils exploitent. Le développement d'une telle certitude, favorisera leur participation active aux mécanismes de cogestion.

Le renforcement ou la création d'organisations spécifiques, distinctes des organisations compétentes en matière de cogestion, favorisera l'amélioration des comptes d'exploitation des pêcheurs et le bien-être social des communautés des pêcheurs.

### 12.3.2 Les collectivités territoriales décentralisées

Les services techniques des collectivités territoriales devront renforcer leurs capacités en matière de gestion écosystémique et de cogestion des pêcheries par des formations ad-hoc et de portée générale. Les procédures de concertation avec les services de l'administration en charge des pêches, devront être consolidées. Dans les zones de forte production halieutique, les collectivités territoriales concernées, devront consacrer une partie substantielle de leurs crédits d'équipement pour développer les infrastructures nécessaires au développement des pêcheries.

### 12.3.3 Les services de l'administration en charge des pêches

L'administration centrale devra renforcer sa compétence technique ainsi que ses moyens de fonctionnement pour exercer sa double mission de planification et suivi du développement du sous-secteur et de participation à la gestion concertée des ressources en eau du territoire.



Les services décentralisés du Ministère en charge des pêches, devront être en mesure de remplir pleinement leurs missions, notamment en matière d'animation sur le terrain, de contrôle et de réglementation, de facilitation et de médiation.

Les services rattachés au Ministère compétent en matière de pêche, devront être étroitement associés aux dispositifs institutionnels d'aménagement et de gestion des pêcheries.

### 12.3.4 La recherche

Les institutions de recherche, notamment l'ITRAD, en collaboration avec leurs partenaires, devront suivre en amont l'évolution des principales pêcheries, afin d'appuyer la prise des décisions dans le cadre de la gestion écosystémique et de la cogestion des pêcheries. D'une manière générale, la recherche halieutique au Tchad devra être reprise dans les domaines précédemment couverts par l'ORSTOM et en mettant l'accent sur des programmes orientés vers les sciences environnementales, bio-écologiques et économiques, ainsi que vers des programmes de recherche sur l'aquaculture en particulier afin de favoriser l'émergence d'une aquaculture adaptée aux réalités tchadiennes.

### 12.3.5 Les projets de développement

Les projets en cours ou en préparation touchant le sous-secteur, devront veiller à s'inscrire en conformité avec les objectifs prioritaires de la politique de la pêche et de l'aquaculture. Des mécanismes permanents de coordination entre les projets et l'administration devront être mis en place, ou renforcés lorsqu'ils existent.

Les nombreux micro-projets d'appui au monde rural, le plus souvent mis en œuvre par des Ong, devront accorder une plus grande attention au secteur de la pêche, et axer leurs priorités dans le domaine social dans lequel les communautés de pêcheurs rencontrent de grandes difficultés.



## 12.4 Les mécanismes de financement de la politique et les mesures d'accompagnement

**Les sources de financement** sont:

1. Le financement public interne dont le budget de l'État et le budget des collectivités territoriales décentralisées ;
2. Le financement privé interne, comme les opérateurs économiques privés, les ONG nationales, les associations nationales, les syndicats, les coopératives, les organisations socioprofessionnelles, les banques commerciales et le réseau mutualiste des institutions d'épargne et de crédit ;
3. Le financement externe issu des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et des ONG étrangères.

**Les principes et domaines de financement** sont:

1. Financement public interne

   Dans ce cadre, l'État devra financer, les actions d'intérêt national et participer en partenariat aux actions du même genre dans les domaines des collectivités territoriales et des particuliers.

   Les collectivités territoriales devront financer, dans leur domaine des actions d'intérêt régional et/ou local et participer en partenariat au financement des actions du même genre au niveau des communes et des particuliers.

2. Financement privé externe

   Le financement externe pourra financer les programmes de développement de l'État, des collectivités territoriales et les actions initiées par les privés.

**Les mécanismes de financement** sont :

Dans le cas d'investissement pour les aménagements dans le domaine aquacole des collectivités décentralisées, le dispositif de financement pourra être :

1. un fonds de subvention cogéré constitué dans le cadre d'un partenariat État / Collectivités locales et autres sources de financement extérieures, pour financer les coûts initiaux des aménagements ;
2. des fonds locaux autogérés, constitués par un prélèvement sur les différentes taxes d'exploitation et la vente des produits, pour financer les coûts d'exploitation.
3. En ce qui concerne les investissements dans le domaines public de l'État, ce dernier est responsable de la recherche de financement pour la mise en œuvre des programmes.



## 13 *Recommandations pour une meilleure gestion de la ressource et des milieux hydrobiologiques*

La méconnaissance exacte des ressources halieutiques et de leur évolution est un blocage identifié lors des premières étapes de l'étude. Le danger qui menace l'industrie de la pêche tchadienne est l'altération majeure de la ressource avec toutes les conséquences économiques et sociales que cette situation entraînerait. L'instauration d'un système de gestion durable ayant pour objectif de maintenir, un rendement maximal soutenu des pêches, à l'aide d'un suivi des productions ichtyologiques et d'un calibrage du prélèvement, est l'option fondamentale de l'intervention préconisée en matière de gestion de la ressource.

Cette démarche impliquera d'identifier et d'appliquer des mesures de gestion essentiellement inspirées des principes fondamentaux de la dynamique des populations de poissons, lesquels permettent de prévoir les productions à venir et de gérer **à priori**. Il sera tout aussi important de conserver ou de restaurer les habitats essentiels en quantité et qualité suffisantes pour le maintien de la ressource. L'instauration de mesures d'harmonisation concernant les usages de la plaine d'inondation devient, dans cet optique, incontournable.

Les pratiques des pêches sur le territoire tchadien connaissent de profonds changements reliés aux épisodes de sécheresse, aux flux migratoires de diverses populations et aux conditions de vie de ces populations. Les impacts de ces changements qui bouleversent les structures familiales, communautaires et traditionnelles sont dangereux pour la pérennité du secteur pêche. L'élaboration d'un code de conduite pour une pêche responsable adapté aux réalités tchadiennes et son application, conçue elle aussi en tenant compte du contexte tchadien, est la pierre angulaire des interventions préconisées.



## 14 *Recommandations pour l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits*

Plusieurs facteurs économiques handicapent lourdement l'ensemble des activités de transformation et de commercialisation du sous-secteur. Certaines faiblesses dans les technologies de transformation, de stockage, de transport et de distribution ont également été mises en évidence par l'étude. Les dangers liés à la consommation de produits frais ou transformés altérés sont réels. Les options fondamentales de développement viseront à aplanir les obstacles qui pénalisent l'ensemble des activités de transformation et de commercialisation.

La promotion de techniques de transformation, stockage, distribution et commercialisation plus performantes permettra l'amélioration de la valeur marchande des produits et l'amélioration de son innocuité pour la consommation humaine.

Le bois est la matière première servant à une grande partie des activités de transformation et son coût augmente à mesure que sa disponibilité diminue. L'optimisation de l'utilisation du bois et la réalisation de recherches visant à son remplacement par une autre source d'énergie sont des activités qui viendront renforcer les options de développement. La mise en place d'un système de crédit bien adapté aux besoins des intervenants du secteur facilitera également la rentabilisation de toutes ces activités.

L'emploi de produits de conservation (insecticides) potentiellement dangereux ou rendus dangereux par des techniques d'utilisation inappropriées, a été mis en évidence comme un obstacle sérieux à l'innocuité des produits issus de la pêche. La promotion de produits de conservation sans danger pour la santé des consommateurs et la formation pour l'amélioration des techniques d'utilisation, sont des activités qui aideront à résoudre ces problèmes.



## 15 *Recommandations pour le développement de la l'aquaculture*

La mise en valeur de l'important potentiel qu'offre les mares et marigots pérennes par une aquaculture de type semi-intensif, est l'opportunité principale qui s'offre dans ce domaine au Tchad.

Les expérimentations déjà menées, en particulier celles d'Aprodépit, bien que demandant à être améliorées, permettent d'envisager la mise en valeur d'importantes superficies en eau. L'exploitation des mares non-pérennes, en particulier dans les régions à faible pluviométrie, peut être également envisagée, mais demandera plus de temps pour l'obtention de résultats tangibles, les techniques de production étant difficiles à mettre en œuvre.

Il est possible dans certains cas très précis d'envisager avec précautions, l'implantation d'une aquaculture commerciale de type intégrée. L'implantation d'une ou plusieurs fermes d'élevage à production importante, permettrait d'établir la preuve de la rentabilité de ce type d'aquaculture dans le contexte tchadien.

L'intégration de l'ensemble des activités annexes à la production aquacole, fabrication d'aliment, transformation et commercialisation de la production et même éventuellement exportation, serait une approche à privilégier pour rentabiliser ces entreprises piscicoles intensives.

Ces importantes entreprises aquacoles, loin d'être des freins au développement de la pisciculture rurale, pourraient au contraire représenter un atout important pour celle-ci. L'aquaculture commerciale aurait des effets bénéfiques qui favoriseraient l'émergence d'une aquaculture de moindre importance pratiquée par les personnes qui ont souvent été visées par les anciens projets aquacoles, sans succès. La mise en place de structures de productions piscicoles importantes permettraient le déblocage des obstacles rencontrés antérieurement. Les employés des grandes fermes de production seraient compétents en pisciculture. Les intrants, en particulier les alevins sélectionnés et l'aliment aquacole, seraient beaucoup plus disponibles qu'auparavant. Il serait également possible d'envisager que l'entreprise principale puisse racheter systématiquement leur production aux petits producteurs et leur permette ainsi de bénéficier d'un réseau de commercialisation bien établi. Il convient cependant d'être extrêmement prudents dans une approche de ce type et de commencer à identifier avec certitude l'existence de sites propices à ce genre de production qui exige des investissements importants.



L'opportunité qu'offre la production de spiruline, produit à forte valeur commerciale exportable, représente un atout sérieux pour le développement d'une aquaculture innovatrice rentable. La production semi-industrielle ou industrielle de la spiruline pourrait être la forme d'aquaculture commerciale la plus facilement réalisable à court terme. La présence de crevettes d'eau douce du genre *Macrobrachium*, est également un atout pour envisager le développement d'une aquaculture visant un marché d'exportation. Cependant, la maîtrise des techniques de production de ces espèces demandera très probablement, l'injection de sommes considérables avant d'espérer une production fiable rentable.

Comme dans de très nombreux autres pays, le financement des projets aquacoles est un obstacle majeur clairement identifié au Tchad. Un plan de financement, basé sur des propositions qui ne seront pas exagérément tributaires d'une participation gouvernementale, qui chercheront à maximiser les investissements consentis par le privé et qui permettront également d'éviter les coûts récurrents, handicap financier de beaucoup de programmes de développement, pourra favoriser le développement durable d'une aquaculture tchadienne génératrice de richesses équitablement réparties. L'exploitation aquacole semi-intensive des mares, marigots et bras de fleuve répond à plusieurs de ces critères et mérite d'être favorisée.



## 16 *Recommandations pour le respect de l'environnement*

Les options fondamentales retenues pour lever les contraintes environnementales du développement du sous-secteur privilégient une meilleure connaissance de l'évolution des ressources et des milieux, la conservation et la protection des milieux et une gestion communautaire, intégrée et durable des zones de pêche. L'augmentation du revenu des pêcheurs, le renforcement institutionnel et technique, l'autofinancement des activités de restauration et de conservation sont aussi les points majeurs qui pourront favoriser le respect de l'environnement.

Une meilleure connaissance des potentialités de la pêche et des milieux hydrobiologiques permettra d'évaluer les impacts des actions passées et de mieux planifier les actions à venir.

L'agriculture et l'élevage sont en compétition avec les activités de pêche pour l'utilisation des plans d'eau. L'exploitation de la ressource n'est pas toujours soumise à un plan de gestion qui assure une reconstitution des stocks. La gestion communautaire, intégrée des plans d'eau permettra de concilier les intérêts divergents des différents utilisateurs avec les objectifs d'une exploitation durable des ressources naturelles.

La santé des milieux hydriques naturels est essentielle à la reproduction et à la croissance des ressources halieutiques. La conservation et la protection de ces milieux doit être un axe clé du schéma directeur de développement du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture au Tchad.

Les pêcheurs sont trop souvent en situation de survie, particulièrement avec la diminution de la ressource due aux sécheresses récurrentes des dernières décennies. Les pêcheurs se sont adaptés en augmentant l'effort de pêche au détriment de la préservation de la ressource. La valorisation des produits des activités du sous-secteur, combinée à une diversification des sources de revenu des pêcheurs, contribueront à améliorer leur cadre de vie pour les amener à diminuer la pression sur les ressources halieutiques.

La gestion durable des ressources suppose une maîtrise des techniques d'exploitation et de conservation appropriée par les acteurs, un cadre institutionnel et réglementaire adapté et des moyens à la disposition des services techniques pour coordonner les actions menées. Le renforcement institutionnel et technique est donc requis pour asseoir les bases d'un développement durable du sous-secteur.



Le financement constitue dans biens des cas, la principale contrainte de mise en œuvre des activités de conservation et de restauration des milieux naturels. Le développement d'un mécanisme d'autofinancement des activités de conservation par le sous-secteur est une nécessité pour assurer la durabilité des actions qui seront entreprises dans le cadre du schéma directeur.

Le développement du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture devra s'effectuer dans le respect de l'environnement. En ce sens les impacts négatifs des activités en cours et à venir doivent être minimisés pour assurer une meilleure intégration du sous-secteur à son environnement.



## 17 *Recommandations pour les améliorations institutionnelles*

Les actions proposées touchant les aspects institutionnels, doivent faciliter la reconnaissance du sous-secteur des pêches et de l'aquaculture comme étant une activité économique et sociale majeure au Tchad. Elles visent aussi à donner aux structures administratives en place, de réels moyens d'intervenir afin de devenir un atout majeur pour le développement du sous-secteur.

Le développement de la pêche ne pourra pas s'effectuer de manière optimale tant que les institutions chargées de le conduire n'ont pas la structure et les moyens nécessaires à la réalisation de leur mandat. Une restructuration de la Direction des Pêches et de l'aquaculture et l'allocation de budgets adaptés à l'ampleur de la tâche sont à planifier.

Le manque de ressources humaines est apparent aussi bien par le nombre, fort restreint, du personnel que par certaines faiblesses dans la formation des agents administratifs relativement aux notions de base de la pêche, de l'aquaculture et de la protection de l'environnement. Un vaste programme de formation couvrant ces sujets est un impératif pour un changement sensible de la situation.

Le mandat de la Direction des Pêches et de l'Aquaculture n'est plus totalement adapté aux besoins du milieu et surtout, ne comporte pas de prérogatives qui lui permettent d'être le catalyseur d'un développement majeur et harmonieux du sous-secteur. Une actualisation de ce mandat doit être réalisé afin de l'adapter à la situation actuelle des pêches.

## 18 *Recommandations pour les améliorations législatives et réglementaires*

Les contraintes identifiées dans les domaines législatif et réglementaire, démontrent la nécessité de procéder à des changements indispensables. Le respect des droits traditionnel et coutumier doit s'allier à une vision plus moderne de l'exploitation des ressources afin de réussir à élaborer des mesures législatives bien adaptées au contexte tchadien, mais surtout applicables sur le terrain.

L'étendue du bassin conventionnel du lac Tchad ainsi que les complexités juridiques causées par le partage de la ressource entre plusieurs pays, sont des freins au développement durable du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture.



Une harmonisation véritable des législations des états concernés, en matière de pêche par l'adoption des lois-types est indispensable à l'efficacité et à la pérennité de l'industrie. Les législations encadrant les pratiques agricoles, en particulier dans le cas de grands projets d'irrigation, ainsi que les législations environnementales devront être intégrées dans un processus d'actualisation.

Les impacts du droit foncier sur le développement du secteur de la pêche et de la pisciculture sont très lourds. Une révision et une actualisation de droit fonciers sont vivement souhaitables pour ouvrir des opportunités réelles de développement.

## *19 Recommandations pour le développement social*

Les notions de bonne gouvernance et de stabilité politique, immédiatement suivies de celle de stabilité économique, sont incontournables pour envisager la mise en place de mesures diverses dont l'objectif sera le développement sensible et harmonieux du sous-secteur. Bien que les intervenants du milieu n'aient que très peu d'influence sur ces facteurs de macro politique, ils auront à cœur de promouvoir des projets qui, en augmentant la richesse du Tchad et celle du plus grand nombre possible de tchadiens, participeront à la stabilisation générale du pays et à son essor.

Tous les intervenants rencontrés ont la volonté de voir le secteur des pêches se développer. Cette volonté est considérablement freinée par la dispersion des lieux d'activités, les difficultés de déplacements et de communication, les difficultés culturelles et les difficultés quotidiennes qui sont le lot d'un grand nombre de pêcheurs, transformatrices, commerçantes et commerçants. Une forte implication des principaux acteurs dans le processus d'identification des projets, dans le processus de prise de décision et enfin dans les étapes de réalisation est un impératif commun à l'ensemble des activités préconisées.

L'exode des populations rurales, lassées de conditions de vie difficiles, vers les villes, est un problème important. L'augmentation de la rentabilité des activités reliées à la pêche permet d'envisager un ralentissement de cette tendance. De nombreuses retombées sociales positives peuvent en découler.

Toutes les interventions proposées, ont pour objectifs de faire naître le sentiment de responsabilisation des différents acteurs du secteur pêche dans une gestion participative des ressources halieutiques d'une part, et d'autre part de favoriser l'apparition d'un sentiment de cohésion et de solidarité sociales dans la démarche de gestion durable.



La grande option sociale et économique est d'aider, à travers la formation et l'organisation socio-économique de tous les intervenants du secteur de la pêche, la valorisation des ressources humaines en vue de faire apparaître à long terme une main-d'œuvre éduquée, consciente du rôle important qu'elle joue dans la stabilité du pays et d'en assurer la protection sociale.

## *20 Recommandations pour l'amélioration des aspects genre et développement*

La reconnaissance du droit des femmes à un accès égalitaire aux ressources disponibles et leur participation aux activités du secteur des pêches, constituent les préalables à la durabilité des activités préconisées pour le développement du sous-secteur. La reconnaissance des femmes comme partenaires à part entière dans les activités reliées à la pêche, signifiera un accroissement de leur potentiel économique et renforcera leur participation à la richesse du pays et à sa répartition équitable.

La recherche de l'égalité sociale et économique entre les sexes visera à minimiser les écarts entre les groupes de populations ou catégories sociales, les femmes et les jeunes particulièrement, qui sont parmi les plus démunis.

Compte tenu du fait que les femmes consacrent une importante part de leur revenu à la satisfaction des besoins du ménage, la promotion de leur rôle économique aura par conséquent un effet bénéfique sur le statut nutritionnel et les conditions de vie de leurs familles tout en favorisant la sécurité alimentaire à l'échelle nationale, facteurs déterminants de lutte contre la pauvreté.

## *21 Plan d'action*

Le plan d'action priorise les actions à entreprendre. Il identifie les objectifs visés et précise les activités envisagées sur lesquelles devront se concentrer les efforts. Le plan d'action doit permettre aux décideurs d'apprécier la situation et de choisir des avenues de développement. Cependant la notion de court et moyen terme n'est qu'indicative et fait plutôt référence à la durée de mise en œuvre des activités et à la rapidité avec laquelle certains résultats seront sensibles, plus qu'à une durée des activités. Si la totalité du territoire tchadien doit bénéficier des retombées du projet de développement du sous-secteur, les efforts à fournir s'étaleront sur des décennies. Les périodes citées dans les tableaux suivants ne sont donc que très indicatifs.



## 21.1 Plan d'action à court terme

Le volet à court terme du plan d'action visera à réduire rapidement la pauvreté des populations les plus démunies en proposant des interventions ponctuelles directement reliés à la rentabilité des activités des communautés, comme l'amélioration des techniques de transformation ou la mise en place d'un système de micro crédit. La gestion communautaire, intégrée et durable des ressources halieutiques est l'approche la plus adaptée pour promouvoir un développement durable du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture au Tchad et fera partie de la stratégie privilégiée pour l'atteinte des objectifs. Cependant les activités prévues dans le plan d'action à court terme pourront avoir des effets bénéfiques différés.

| Objectifs | Activités | Début des activités | Résultats sensibles |
|---|---|---|---|
| Pérenniser la ressource | Renforcement de la responsabilisation de tous les acteurs du sous-secteur dans une gestion participative des plans d'eau | Année 1 | Année 3 |
| Améliorer l'efficacité de la DPA | Renforcement de l'encadrement technique et administratif par la Direction des Pêches et de l'Aquaculture | Année 2 | Année 4 |
| Diminuer les pertes et augmenter la rentabilité des activités | Appui à l'amélioration des techniques de transformation, de stockage et de commercialisation | Année 1 | Année 3 |
| Limiter les impacts négatifs sur l'environnement | Implantation d'un système de suivi et de contrôle de la pollution et de programmes de restauration des plans d'eau | Année 1 | Année 4 |
| Améliorer la situation socio-économique des bénéficiaires | Renforcement des capacités des bénéficiaires primaires | Année 1 | Année 3 |
| Améliorer la situation socio-économique des bénéficiaires | Élaboration d'un programme pêche d'information, d'éducation et de communication pour diffusion sur les radios communautaires | Année 1 | Année 3 |
| Améliorer la situation socio-économique des bénéficiaires | Appui à l'obtention de micro-crédits pour le financement des activités de pêche et autres | Année 1 | Année 3 |
| Améliorer l'exploitation de la ressource | Élaboration d'une réforme globale de la législation des pêches | Année 1 | Année 4 |
| Améliorer l'efficacité de la DPA | Élaboration d'un nouveau mandat attribué à la Direction des Pêches et de l'Aquaculture | Année 1 | Année 2 |
| Améliorer l'efficacité de la DPA | Évaluation de la pertinence et des impacts d'un changement de statut de la Direction des Pêches et de l'Aquaculture | Année 1 | Année 2 |

## 21.2 Plan d'action à moyen terme

Le plan d'action à moyen terme a pour but principal de consolider les bases d'un développement durable du sous-secteur dans le respect de l'environnement. Il a particulièrement pour objectif de favoriser un essor des activités du secteur privé qui devra permettre une exploitation optimale de la ressource et une répartition équitable des richesses générées. Le plan d'action à moyen terme a aussi pour but d'augmenter l'efficacité du fonctionnement de l'administration.

| Objectifs | Activités | Début des activités | Résultats sensibles |
|---|---|---|---|
| Pérenniser la ressource | Implantation d'un système de gestion national unifié de la ressource halieutique et application d'une pêche responsable | Année 2 | Année 5 |
| Pérenniser la ressource | Renforcement des textes réglementaires et législatifs régissant le sous-secteur des pêches et l'environnement hydrobiologique | Année 2 | Année 5 |
| Protéger la ressource et les milieux | Réalisation d'un suivi écologique des milieux et des ressources halieutiques | Année 1 | Année 5 |
| Permettre le développement de l'aquaculture | Création d'un environnement favorable au développement d'une aquaculture rentable et adaptée aux conditions du Tchad | Année 1 | Année 4 |
| Améliorer la situation socio-économique des bénéficiaires | Renforcement des capacités des bénéficiaires primaires | Année 1 | Année 3 |
| Améliorer la situation socio-économique des bénéficiaires | Organisation d'activités de formation pour diverses catégories d'opérateurs de la filière notamment les femmes et les jeunes | Année 1 | Année 3 |
| Améliorer la situation socio-économique des jeunes | Création d'un fonds d'appui à des initiatives locales favorables aux jeunes | Année 1 | Année 3 |
| Améliorer l'efficacité de la DPA | Formation du personnel de la D P A dans tous les domaines indispensables au développement du sous-secteur. | Année 1 | Année 4 |
| Améliorer la situation socio-économique des bénéficiaires | Élaboration de politiques, procédures et règlements sensibles aux intérêts et activités des diverses catégories d'intervenants | Année 1 | Année 4 |
| Améliorer la situation socio-économique des femmes | Appui à l'intégration de l'approche Genre et développement au sein de la Direction des Pêches et de l'Aquaculture | Année 1 | Année 4 |
| Améliorer la situation socio-économique des femmes | Optimisation de l'implication des femmes dans les projets de recherches | Année 1 | Année 5 |